



DES VALEURS À PARTAGER

## PRIX CULTURE & CREATION PRODUIT EN BRETAGNE 2011

# PRIX DU TOURISME PRODUIT EN BRETAGNE - REGLEMENT 2011 -

### ARTICLE 1 - L'organisateur

L'Association PRODUIT EN BRETAGNE située 2 Avenue de Provence - CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3 organise "Le Prix du Tourisme PRODUIT EN BRETAGNE 2011", pour lequel les inscriptions sont ouvertes du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2011. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à celui-ci.

### ARTICLE 2 - Contexte du Prix

PRODUIT EN BRETAGNE organise depuis 10 ans les Prix Culture&Création pour les objets bretons liés au domaine de la culture et de la création (livres, disques, déco, art de la table, design, habillement). Produit en Bretagne souhaite aujourd'hui développer une récompense aux structures qui travaillent sur l'attractivité touristique de la Bretagne.

### ARTICLE 3 - Les projets qui peuvent s'inscrire

Il s'agit de récompenser des initiatives qui contribuent à l'attractivité touristique de la Bretagne auprès du grand public. Le projet sera soit une innovation destinée à durer, soit un projet ponctuel d'envergure particulière. (Le prix ne récompensera pas des événements terminés).

Peut s'inscrire tout projet qui met en valeur la Bretagne et la rend plus attractive auprès de ceux qui y vivent, de ceux qui la visitent et de ceux qui souhaitent y vivre.

Le projet doit se dérouler dans la Bretagne à 5 départements. Le projet doit être en accord avec les valeurs de Produit en Bretagne (développement économique et culturel de la Bretagne, éthique, solidarité, respect des salariés, respect de l'environnement).

Types de projets pouvant concourir (liste non-exhaustive) :

- Produits touristiques originaux (parcours insolites, patrimoniaux, visites d'entreprises...)
- Equipements culturels et de loisirs (parcs d'attraction, musées...)
- Evénements (Festival pour la direction artistique ou scientifique, expositions...)
- ...

La concrétisation du projet se sera faite entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### ARTICLE 4 – Qui peut s'inscrire ?

L'inscription est ouverte à tous les types de structures qui peuvent être les créatrices de ces types de projets. Il n'est pas nécessaire d'être membre de Produit en Bretagne.

### ARTICLE 5 – La récompense

Le jury décide de remettre un ou plusieurs prix, voire aucun si les candidatures ne permettaient pas de déterminer un lauréat.

**PRODUIT EN BRETAGNE** assurera une promotion via les médias et son réseau d'influence. Aucune dotation en nature n'est prévue au moment de l'ouverture de ces inscriptions.

Produit en Bretagne travaille néanmoins à la mise en place de partenariats pour proposer aux lauréats des opérations ciblées en termes de promotion (insertion presse, réalisation de mini-sites internet, mise en avant lors d'événements grand public et professionnels, diffusion auprès du réseau Produit en Bretagne...).

## **ARTICLE 6 – Le jury**

Le jury sera composé d'au moins sept personnes (journalistes, prestataires touristiques, utilisateurs de prestations touristiques, amateurs éclairés...), de Bretagne et au-delà, sélectionnées pour l'éclectisme de leurs goûts.

Le jury s'appuiera sur des critères objectifs :

- Durée de vie de l'opération
- Nombre d'entrées au regard de la zone géographique visée, du budget et du public cible.
- Retombées économiques
- ...

Le jury pourra aussi s'appuyer sur des critères subjectifs :

- Originalité du projet
- Pertinence par rapport au public visé
- Ambition du projet, évolution
- Pérennité de la démarche
- ...

Les décisions du jury seront sans appel.

## **ARTICLE 7 –Remise des prix**

La Remise des Prix se fera à l'occasion de la soirée Culture&Création Produit en Bretagne du 20 mai 2011 à Vannes. Les candidats prendront toute disposition pour être présent à cette occasion, s'ils sont lauréats.

## **ARTICLE 8 - Inscription**

**Avant le 1<sup>er</sup> avril à :**

**Prix du Tourisme 2011 - PRODUIT EN BRETAGNE  
2 Avenue de Provence - CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3**

Dossier d'inscription complet :

- fiche d'inscription complète et signée
- photos haute définition du projet
- tout autre support permettant au jury de se prononcer

*Pour tout renseignement : Véronique Le Berre - Tél : 02-98-47-94-88 - contact@produitenbretagne.com*

Attention : Les dossiers incomplets à la date de clôture des inscriptions ne seront pas pris en compte.

## **ARTICLE 9 - Acceptation du règlement et dépôt**

Le fait de participer au Prix du Tourisme implique l'acceptation du présent règlement. Cette acceptation vaut par l'envoi de la fiche d'inscription dûment remplie.

Ce règlement peut être obtenu sur simple demande formulée auprès de l'Association PRODUIT EN BRETAGNE - 2, avenue de Provence - CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3.

\* \* \* \* \*